



SUD VOUS DIT TOUT NOVEMBRE 2009

sudtpma.unblog.fr

Les news de Teleperformance Grand SUD

S comme Solidaires - U comme Unitaires - D comme Démocratiques

Edito

TELEPERFORMANCE n'a pas fusionné pour faire du bien.

Fin 2008 ils nous disaient, et même Stéphane Thounens nous l'écrivait, la fusion n'est que juridique et avec la création de l'UES TELEPERFORMANCE France rien ne changera pour les salariés ! Cette opération devait être bénéfique pour les salariés ! C'est la chanson du gagnant-gagnant.

Alors quelles ont été les mesures depuis cette date :

- Fermeture de Labège2
- Le 12 mars faire signer aux syndicats, sauf SUD et CGT, un report des NAO à décembre 2009 (adieu les augmentations de salaire)
- Le 16 juin annoncer un plan social et de mobilités forcées sur Paris et Lyon
- La mise à bas de tous les acquis existants dans les accords et usages et depuis lors, une pseudo négociation d'accords de substitution
- La multiplication des entretiens préalables aux licenciements
- Et maintenant la fermeture de Bordeaux2. A quand la prochaine ?

Qui a gagné dans l'histoire ? Donc un sérieux déficit social qui s'ajoute aux déficits financiers. Bravo pour l'amélioration des conditions de travail !
COMME LE 29 OCTOBRE DERNIER nous appelons tous les salariés de TPGS à rester mobilisés pour sauver nos emplois et nos maigres acquis sociaux.

En bref...

Les salariés sont vaccinés.

Si la grippe AH1N1 envahissait les plateaux de Téléperformance Grand Sud, que croyez-vous que la Direction proposera aux salariés ? Des congés rémunérés forcés. Vous n'avez plus de jours de carence liés aux arrêts maladies, mais finis les congés jusqu'en mai 2010. Est-ce la faute du salarié s'il est malade ? En revanche c'est la faute de la Direction si les positions de travail, les toilettes et les portes ne sont pas bien nettoyées. Il ne reste plus qu'à demander aux salariés des modifications de planning et d'horaires pour remplacer les malades, des journées de plus de 12 heures de travail, des périodes d'astreinte supplémentaires et des désignations volontaires. Et le droit du travail dans tout ça ? Comme d'habitude le remède par dérogation au droit du travail sera pire que le mal.

Les congés de fractionnement sont de droit.

Dans un arrêt de la Cour de Cassation du 13/11/09, il est rappelé que ces jours sont de droit même si l'employeur n'a pas imposé aux salariés de fractionner ses congés. Dans cette affaire 2 ouvriers avaient réclamés des congés payés supplémentaires pour fractionnement pour des congés pris entre le 1^{er} novembre et le 30 avril. Le conseil de prud'hommes refuse de leur accorder ces jours au motif que leur prise pendant cette période n'a pas été imposée par l'employeur. La Cour de cassation donne raison aux salariés : le droit à des jours de congés supplémentaires naît du seul fait du fractionnement quelque soit l'origine. Le seul fait de prendre des congés en dehors de la période légale donne lieu à l'attribution de jours de congés supplémentaires. Pour s'exonérer de ces jours de fractionnement l'employeur doit soit prouver l'existence de dispositions conventionnelles supprimant cet avantage, soit demander au salarié d'y renoncer. Dans ce cas la renonciation ne se présume pas, elle doit être individuelle et expresse. Une note de service de l'employeur ou une lettre individuelle ne saurait suffire à défaut d'accord expresse du salarié (arrêt du 13/12/06).

Souffrance et stress dans les centres d'appels.

Gonflé le Directeur exécutif !

« Merci de votre mobilisation pour rétablir les services de nos clients. Je vous souhaite bon courage pour les prochains jours. » Signé : L-P Wenes, Directeur Exécutif France.

Voilà le SMS qu'ont reçu les techniciens de l'UI Aquitaine. Le principal responsable des Suppressions d'emplois et du recours à la sous traitance ne manque pas de toupet !

L'actualité du Groupe France Telecom/Orange a permis entre autre d'éclairer la population sur les dégâts de la souffrance au travail et du stress. Dans bon nombre de cas, des exemples issus des centres d'appels ont été repris afin de mettre en avant comment des milliers de travailleurs étaient sans cesse épiés, surveillés en un seul mot fliqués par leur direction.

La Fédération Sud-PTT tient dès à présent à alerter les médias sur la situation des 60 000 salarié-es sous traitants des centres d'appel. En effet, leurs conditions de travail sont de plus en plus dures depuis le début de la crise et partout en France, un certain nombre de salarié- es ne supporte plus leur travail qu'avec l'apport des médicaments. La pression sur les prix exigés par les donneurs d'ordre comme France Telecom/ Orange, EDF, SFR, GDF ou Canal + ont atteint des niveaux tels, qu'ils poussent à un management d'une extrême dureté dans les entreprises sous-traitantes.

Faudra t-il attendre une souffrance au travail poussée à son paroxysme pour que la profession réagisse?

Les donneurs d'ordre au même titre que les patrons de ce secteur ont aujourd'hui une responsabilité importante pour que le métier des centres d'appel cesse la descente aux enfers engagée ces dernières années. Pour l'instant tout semble paisible aux yeux des pouvoirs publics mais cela est surtout dû au fait qu'avant un geste irrémédiable, les salarié- es préfèrent quitter ce milieu professionnel.

Malheureusement, le fort taux de "Turn over" (en augmentation) est sans nul doute aujourd'hui la seule explication à l'absence de drames répétés. Redorer le blason d'une telle profession en fermant les yeux sur la course effrénée aux profits de cette branche professionnelle, c'est ce que fait aujourd'hui le gouvernement, c'est inacceptable.

Pour la Fédération Sud-PTT, le gouvernement doit organiser, au plus vite, une table ronde réunissant l'ensemble des acteurs de ce métier tant du côté des donneurs d'ordre que des sous-traitants et bien entendu l'ensemble des organisations syndicales intervenant sur ce secteur.

Un bouclier social traitant de l'ensemble des points noirs de la profession (surveillance électronique, temps de pause, exigence de productivité, formation...) doit être négocié au plus vite afin que des garanties collectives fortes régissent la vie sociale des centres d'appels. Bien entendu cette table ronde devra fixer des tarifs minimum pour les appels d'offres des donneurs d'ordres pour que le bouclier social soit une réalité. Le dumping social organisé par le patronat de ce secteur et soutenu par un financement public dénué de toute contrainte sociale doit cesser immédiatement car il oriente de fait les prix vers le bas.

La Fédération Sud PTT organisera dans les mois qui viennent une campagne contre le stress et la souffrance au travail dans les entreprises sous-traitantes et exigera la tenue de cette table.



Sud
Teleperformance
REJOIGNEZ
NOUS !

SUDPTT 31 : 20, rue Paul Lambert
31023 Toulouse Tél: 05 62 14 05 10
Retrouvez l'actualité des centres d'appels :
<http://www.sudteleperformance.com/>

